RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: E424183E-1BA7-8728-81A1-8D28E702E38E

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE DE RÉVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – SOFIREC

[redacted]

389 657 941 RCS Montpellier

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SOFIREC, DE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE, EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

******

Articles L.223-43 & L.224-3 du Code de Commerce

Docusign Envelope ID: E424183E-1BA7-8728-81A1-8D28E702E38E

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 21 octobre 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La situation intermédiaire au 30 septembre 2026 fait apparaître un total bilan d'un montant de 6 276 507 euros. A l'actif, ce bilan est principalement composé d'actif immobilisé pour 4 703 382 euros (dont titres de participation pour 3 709 443 euros, fonds commercial pour 722 732 euros et créances rattachées à des participations pour 270 678 euros), de créances clients pour 1 047 742 euros, d'autres créances pour 202 611 euros et de disponibilités pour 322 772 euros.

- Hors capitaux propres, le passif du bilan au 30 septembre 2026 se compose essentiellement d'emprunts auprès des établissements de crédit pour 2 297 461 euros, de produits constatés d'avance pour 520 312 euros, de comptes courants d'associés pour 409 307 euros, de dettes fiscales et sociales pour 237 193 euros et de dettes fournisseurs pour 27 834 euros.

- Il n'a pas été constaté de provision pour risques et charges. Les créances clients douteuses font l'objet d'une dépréciation de 6 025 euros.

- Sur la période du 1er janvier au 30 septembre 2026, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 2 286 374 euros.

- La situation intermédiaire au 30 septembre 2026 montre un résultat bénéficiaire, avant impôt sur les sociétés, de 762 846 euros, ce qui amène les capitaux propres de la société à 2 740 645 euros. Ainsi, la situation intermédiaire laisse apparaître que les capitaux propres sont supérieurs au capital social de la société, qui s'élève à 500 000 euros, d'un montant de 2 240 645 euros.

Docusign Envelope ID: E424183E-1BA7-8728-81A1-8D28E702E38E

2. Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Aucun avantage particulier n'a été consenti au profit des associés ou de tiers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint-Jean-de-Védas,
Le 20 novembre 2026

AAM MÉDITERRANÉE
Commissaire à la Transformation

[redacted]

Jean-Paul LACOMBE
Associé